

AFFAIRE N° 9 - Modernisation du Chemin LACROIX à la Montagne 1ère tranche 475 m (partie basse) - Approbation du dossier d'appel d'offre:

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport:

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme de Voirie Rurale 1977, la Municipalité a décidé de réaliser les travaux de Modernisation du Chemin Lacroix à la Montagne.

L'étude du projet a été confiée au Bureau INCOM qui sera chargé également de la direction et la surveillance des travaux.

Le coût de l'opération est estimé à : 475 000 F.

Les travaux seront financés sur l'emprunt de 2 500 000 F qui a été contracté et obtenu auprès de la CRCAMR.

Je vous demande Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet qui vous est présenté ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux de passer un marché négocié avec l'Entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. DUPONT - Ce chemin démarre de l'ancien chemin des Anglais, dont la réfection a eu lieu il y a deux ans environ, et le chemin qui monte en direction de l'église de Saint-Bernard ; la première tranche n'arrivant pas jusque là (elle s'arrête à peu près à mi-chemin). La seconde tranche, en proposition pour la programmation de l'année 79, permettrait de rejoindre l'église de Saint-Bernard et donc de boucler "la boucle".

M. DUPUIS - Une même société faisant le tout, ne serait-ce pas là une meilleure solution ?

M. DUPONT - Il est évident que l'appel d'offres pour les deux tranches à la fois est certainement plus favorable sur le plan financier.

M. DUPUIS - N'aurait-on pas intérêt à donner l'accord de préemption ?

M. DUPONT - Non ; ou alors il faudrait décaler l'opération de 78 sur 79, et avancer l'opération 79.

M. CHANE-KUNE - Non. C'est intéressant financièrement pour nous, parce que le financement, on vient juste de le trouver pour l'année prochaine. Il y aura donc un financement en route l'année prochaine.

M. DUPUIS - Cela fait un an de plus.

M. CHANE-KUNE - Nous sommes à un mois de l'année prochaine.

M. DUPUIS - Tout augmente d'une année sur l'autre.

M. CHANE-KUNE - On pourrait demander un prix pour la totalité.

LE MAIRE - On ne peut pas le faire, parce que le dossier ne sera pas approuvé. On ne peut faire que des opérations dont le financement est sûr.

#### Discussion

LE MAIRE - Ce qu'on pourrait faire, c'est une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Il faut simplement souhaiter que le financement arrive assez rapidement.

M. DUPUIS - Pour ne pas faire arrêter le chantier ?

LE MAIRE - NON. Le chantier ne s'arrêtera pas. Nous en avons pour un an, donc il y en aura suffisamment pour le deuxième financement. La question n'est pas là ; elle réside dans le fait que, dans un an, ce sera plus cher. Mais ce n'est pas pour cette raison que nous sommes obligés de tout faire aujourd'hui !

M. CHANE-KUNE - On peut avoir un bordereau de prix unitaires. Dans ce cas, il n'y aurait que la formule de révisions de prix à appliquer.

LE MAIRE - Oui, mais les révisions de prix coûtent chères.

M. BOURHIS - A l'heure actuelle, il faut faire attention, parce que depuis quelques temps, nous avons des appels d'offres infructueux. Les prix sont sensiblement de 75 % en plus que les enveloppes de la Commune. La semaine dernière trois appels ont dû être relevés.

LE MAIRE - Ce travail est fait dans un emprunt global de 2 500 000 F qui a été contracté auprès de la CRCAMR.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE